

SuperSonic Imagine – Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 réunie à huis clos : approbation de l'ensemble des résolutions à titre ordinaire et extraordinaire

Aix-en-Provence, le 16 juin 2020 – 18h00 - SuperSonic Imagine (Euronext : SSI, FR0010526814, éligible PEA-PME), société spécialisée dans l'imagerie médicale par ultrasons (échographie), annonce que l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) de ses actionnaires s'est tenue le 16 juin 2020 à 9 heures, sous la présidence de Michael Brock (président du Conseil d'administration).

Compte-tenu du contexte lié à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et à la décision du Conseil d'administration de SuperSonic Imagine du 4 mai 2020, l'Assemblée Générale Mixte de SuperSonic Imagine s'est tenue à huis-clos, sans la présence physique de ses actionnaires, lesquels ont pu participer et exprimer leur vote par correspondance, ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale Mixte ou à personne dénommée.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 a réuni le quorum nécessaire et l'ensemble des résolutions a ainsi pu être présenté et soumis au vote.

L'Assemblée Générale Mixte réunissait 11 actionnaires représentant 19.568.620 actions et 19.568.620 droits de vote, soit 81,29% sur un nombre total de 24.073.389 actions ayant le droit de vote, pour la partie ordinaire.

L'Assemblée Générale Mixte réunissait 11 actionnaires représentant 19.568.620 actions et 19.568.620 droits de vote, soit 81,29% sur un nombre total de 24.073.389 actions ayant le droit de vote, pour la partie extraordinaire.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions (à titre ordinaire et extraordinaire) présentées par le Conseil d'administration. Ils ont en particulier :

Assemblée générale ordinaire

- approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2019 (1^{ère} et 2^{ème} résolutions) ainsi que l'affectation du résultat sur le compte « report à nouveau » se traduisant par des pertes de (18.046.485,85) euros (3^{ème} résolution), et constaté la situation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et approuvé la nécessité de se prononcer sur la poursuite de l'activité de SuperSonic Imagine (4^{ème} résolution) ;
- approuvé les conventions réglementées soumises à son vote, étant précisé qu'Hologic Hub Ltd., n'a pas pris part à ce vote, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce (5^{ème} résolution à 9^{ème} résolution) ;
- approuvé la ratification des cooptations respectives, en qualité d'administrateur, de Madame Patricia Dolan et Messieurs Michelangelo Stefani et Antoine Bara, ainsi que de la nomination de Monsieur John LaViola en qualité de censeur du Conseil d'administration (10^{ème} résolution à 13^{ème} résolution) ;
- approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que la rémunération du directeur général et du président du Conseil d'administration au titre et au cours de l'exercice écoulé (14^{ème} résolution à 20^{ème} résolution) ;

- approuvé l'accord transactionnel conclu le 29 janvier 2020 entre SuperSonic Imagine et Madame Michèle Lesieur dans le cadre de la révocation de cette dernière de son mandat de directeur général (21^{ème} résolution) ;
- autorisé le Conseil d'administration à acheter, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (22^{ème} résolution) ;

Assemblée générale extraordinaire

- autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social de SuperSonic Imagine par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (23^{ème} résolution) ;
- décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de SuperSonic Imagine et a approuvé la poursuite de l'activité de SuperSonic Imagine en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce (24^{ème} résolution) ;
- approuvé l'ensemble des modifications statutaires proposées afin d'y refléter l'évolution de la loi et de la réglementation en vigueur (25^{ème} résolution à 29^{ème} résolution) et a plus généralement délégué son pouvoir au Conseil d'administration pour apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire (30^{ème} résolution) ;
- conféré tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (31^{ème} résolution).

* * *

Le résultat détaillé des votes par résolutions est publié sur le site internet de SuperSonic Imagine (<https://www.supersonicimagine.fr>, rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales).

Les statuts de SuperSonic Imagine, tels qu'approuvés ce jour, peuvent être consultés sur le site internet de SuperSonic Imagine à l'adresse suivante : <https://www.supersonicimagine.fr> rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales.

Conformément à l'article R. 225-29-1 IV du Code de commerce, la politique de rémunération 2020, telle qu'approuvée ce jour par les actionnaires est disponible sur le site internet de SuperSonic Imagine <https://www.supersonicimagine.fr> rubrique Investisseurs > Documentations > Assemblée Générales.

À propos de SuperSonic Imagine

SuperSonic Imagine est une société de technologie médicale (Medtech) spécialisée dans l'imagerie échographique. La société conçoit, fabrique et commercialise une plateforme échographique dont la technologie exclusive ultrarapide (UltraFast™) a donné naissance à de nouveaux modes d'imagerie, aujourd'hui devenus des standards dans le parcours de soins non-invasifs pour la caractérisation des maladies du sein, du foie ou de la prostate. Le premier mode innovant UltraFast™ est l'élastographie ShearWave® (SWE™), qui permet aux médecins de visualiser et d'analyser instantanément la dureté des tissus, information capitale pour le diagnostic de nombreuses pathologies. À ce jour, plus de 600 publications valident les bénéfices de ses technologies. Le dernier né de la gamme Aixplorer®, Aixplorer MACH® 30 introduit une nouvelle génération d'imagerie UltraFast™ permettant l'optimisation de l'ensemble des modes d'imagerie innovants : ShearWave PLUS, Doppler UltraFast, Angio PL.U.S, TriVu. Avec près de 2 700 échographes installés dans le monde, SuperSonic Imagine est présente dans plus de 80 pays et ses principaux marchés sont la Chine, les États-Unis et la France. La société a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 26,4 M€. SuperSonic Imagine est une société cotée sur Euronext (symbole : SSI). Pour plus d'information, rendez-vous sur www.supersonicimagine.fr.

Contacts - Investor Relations

NewCap
 Thomas Grojean
supersonicimagine@newcap.eu
 +33 1 44 71 94 94